

CREA AURA du 14 octobre 2021

RÉGIONS



Le SEA-UNSA refuse le mixage des publics qui met les équipes pédagogiques en difficultés et n'est pas accompagné par une harmonisation des conditions de travail des formateurs et enseignants.

Point sur la gestion de la crise sanitaire

Rentrée : maximum en présentiel : pas de PASS, facilités données pour la vaccination (organisée au niveau départemental). Fin des vaccinations aux vacances de Toussaint.

Situation au 10/10 : 159 cas : 119 élèves 10 personnels et 30 apprentis. 1 cluster dans une MFR

Succès de la vaccination limité au niveau des élèves. 120 personnes vaccinées avec ce système. 7 % des élèves (25 % des élèves non vaccinés au 01/09).

Fourniture de masques : les masques sont fournis par l'état pour les agents de droit public.

Effectifs

23707 élèves/ étudiants soit + 0.46% (+2.38 CNEAP, +1.23% Public, baisse en MFR)

Baisse en RTS mais +6 à 24% en cycle collégial

Graphique depuis 2015 : baisse tendancielle pour le privé (tout confondu), remontée pour le CNEAP en 2019.

- **Objectif : reconquête des effectifs.**

Pour les MFR : transformation de l'alternance en apprentissage. (Augmentation de l'apprentissage depuis la loi choisir son avenir).

Même chose pour les BTSA : fuite des scolaires vers l'apprentissage.

Reprise du taux d'emploi en AuRA en 2021, entraînant l'apprentissage.

Examens

Rénovation des diplômes : certification intermédiaire BEPA (attestation)

Bac Pro : consultation des équipes pédagogiques, tronc commun (blocs de compétences + quelques spécialités) La MIREX va accompagner le bac pro conseil vente (échange sur l'épreuve E6)

STAV : 60% en épreuves terminales et 40% en contrôle continu ; EPS en CCF

BTSA : semestrialisation non imposée ; choix des équipes.

UCARE : nouveau en génie écologique et arboriculture

Rénovation des diplômes : CS tracteurs et machines, BP agro équipement

Evaluation des établissements d'enseignement agricole.

Conseil d'évaluation de l'école (issu de l'EN) : expérimentation sur établissement public + privé temps plein.

Cadre : autoévaluation + évaluation externe.

Finalité : être au service des établissements pour se poser les questions sur la capacité à remplir les missions qui sont les siennes.

Ce cadre a vocation à remplacer les projets d'établissement

Evaluation de l'établissement dans son environnement + évaluation externe (questionnement, démarche participative) : orientations stratégiques, axes de travail, projet d'établissement, contrats d'objectifs, intégration de tous les acteurs.

Expérimentation nationale, (en Aura à Sury le comtal + Feurs) pour établir un guide d'autoévaluation et cadre de l'évaluation interne.

Interrogation sur la motivation et l'implication des personnels pour participer à l'autoévaluation.

DRAF : les missions sont publiques et l'évaluation s'impose comme besoin d'un regard extérieur.

Projet régional de l'enseignement agricole : Organiser et promouvoir la stratégie de l'état en région.

PREA 2017-2021 :

- Répondre aux besoins des formations et de développement
- Placer l'innovation au cœur des apprentissages
- Conforter la lisibilité dans la nouvelle région

Bilan : manque d'opérationnalité, peu utile au pilotage, pas de comité de pilotage (manque de moyens) et crise sanitaire.

Feuille de route PREA 2022-2026

Continuité du PREA précédent, nouvelle architecture, diagnostic pour fixer un cap dans la nouvelle région, place plus grande à la région Aura et EN, le SFRD doit avoir une fonction de veille et prospective, pilotage renforcé par des indicateurs chiffrés présentés au CREA.

Enjeu : priorités effectives ; pilotage par un comité issu du CREA.

Carte des formations

Le SEA s'indigne :

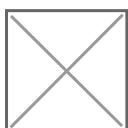
- 1) Pourquoi un avis favorable à la demande d'un BTSA PA à la MFR de Mornand en Forez alors que le lycée de Chervé avait obtenu un avis défavorable ?
- 2) La tendance à l'ouverture de classes en 2 voies de formation consiste à généraliser le mixage des publics
- 3) La règle « ouverture contre fermeture » levée fin septembre a entraîné une réponse massive des établissements privés (10 demandes dans le privé contre 2 dans le public)

Réponse du SFRD :

- pas d'interdiction aux établissements publics de demander des ouvertures de classes. Le public n'aurait pas travaillé en pluri annualité contrairement au privé. Les chefs d'établissements publics n'auraient pas fait remonter les demandes.

Refus de vote des représentants du SEA UNSA et du SNETAP

12 votes favorables



Le SEA-UNSA refuse le mixage des publics qui met les équipes pédagogiques en difficultés et n'est pas accompagné par une harmonisation des conditions de travail des formateurs et enseignants.